

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/304 du 19/4/1982

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/22021/07
Portant intégration et nomination de Monsieur
NSIKA Thomas dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie 1 des Services Administratifs
de Santé.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S /

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des
cadres Administratifs de la Santé;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 4569/MEN-DGEOC-DOB du 2.10.81 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé;

DECRETE: .../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/50 du 16.2.65 sus-visé, Monsieur NSIKA Thomas né le 7.6.1952 à Kayes, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Psychopathologie ^{obtenu} à l'Université Louis PASTEUR Strasbourg (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs de Santé et nommé au grade d'Administrateur de Santé Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

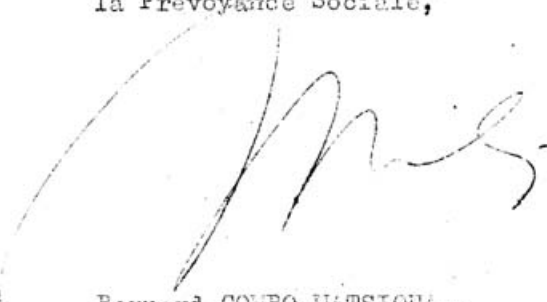
BRASSAVILLE, le 19/4/1982

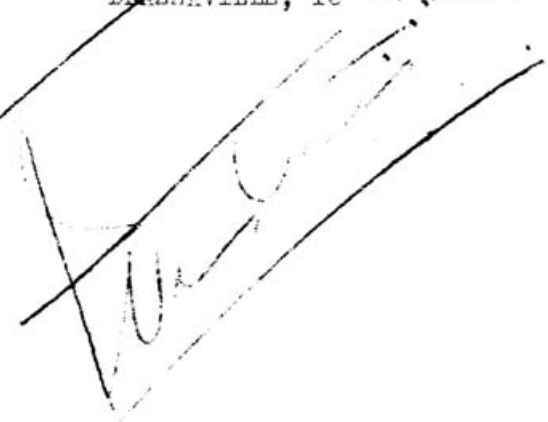
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

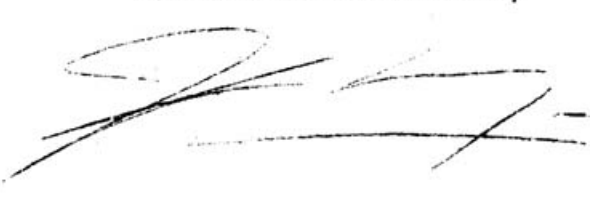

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
DFP/EST 1
D.B. 3
D.CF 1
MSAS 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCM/SC 2/-